



HAL
open science

Usages populaires des forêts périurbaines

Souad Azizi

► **To cite this version:**

Souad Azizi. Usages populaires des forêts périurbaines : Le cas de Ghabat Oued el-Maleh (Mohammedia). Mohammedia : de la Kasbah de Fedala au pôle urbain et industriel aux dimensions stratégiques, 2014, 978-9954-0-4439-1. halshs-01109191

HAL Id: halshs-01109191

<https://shs.hal.science/halshs-01109191>

Submitted on 25 Jan 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

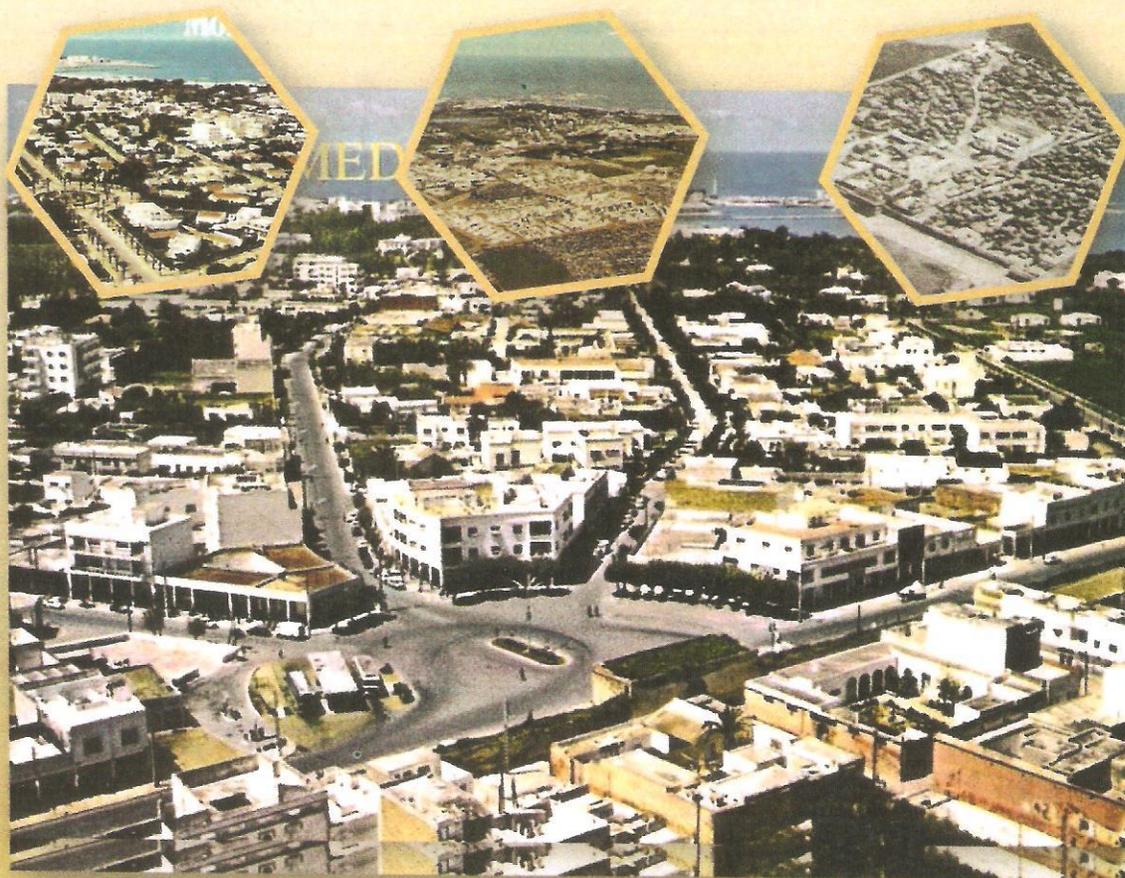
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Cahiers de la Recherche Scientifique

N° : 16

LABORATOIRE PATRIMOINE & MODERNITÉ

MOHAMMEDIA : de la Kasbah de Fedala au pôle urbain et industriel aux dimensions stratégiques



Coordination:

Pr. Hassan Amili

Pr. Mohammed Azhar

SOMMAIRE

- ◆ **Mohammedia: espace pluriel au cœur d'une mégapole**
Rachida NAFAA 5

- ◆ **Vers un nouveau modèle de développement de Mohammedia: ville de cultures à partir de la créativité liée aux arts plastiques**
Monssef SEDKI ALAOUI 13

- ◆ **Des pionniers aux bâtisseurs des bidonvilles de la Préfecture de Mohammedia: Un cycle de reproduction de la culture de la pauvreté**
Mostafa YAHYAOUI 29

- ◆ **Usages populaires des forêts périurbaines - Le cas de Ghabat Oued el-Maleh (Mohammedia)**
Souad AZIZI 55

- ◆ **Mohammedia et sa périphérie: une lecture dans les documents de la planification urbaine**
OUJAROU Lahcen 91

Usages populaires des forêts périurbaines

Le cas de Ghabat Oued el-Maleh (Mohammedia)

Souad Azizi

« [...] la civilisation urbaine a un besoin impérieux de forêts ; elles font partie de son équipement fondamental au même titre que l'école, l'usine ou l'hôpital. »
(Bétolaud, 1968 : 537)

« La forêt est l'héritage reçu du Créateur afin que tous les êtres vivants puissent vivre en harmonie. Pour nous les Anicinapek¹, la forêt n'est pas seulement synonyme d'arbres à couper. [...] C'est le jardin des êtres vivants. La forêt nourrit, la forêt protège, la forêt guérit, la forêt donne la force, la forêt éduque, la forêt est source d'inspiration et un lieu de prière. [...] Les arbres sont les cheveux de la terre. » (Martin et Girard, 2009 : 62)

Introduction : Pourquoi la forêt et non pas la ville ?

Pourquoi une étude des usages de la forêt, dans le cadre d'un colloque qui propose une approche historico-géographique de Mohammedia ? Que peut nous apprendre l'observation d'un espace forestier sur son espace urbain limitrophe ?

Le postulat de départ de ce travail est que la forêt périurbaine de Oued el-Maleh présente – de par son histoire, son inscription géographique, et les spécificités de ses usagers – des caractéristiques qui en font un terrain propice à la compréhension de certaines pratiques des espaces publics de Mohammedia en particulier, et des villes marocaines en général. Le terme « espace public » est au pluriel pour bien signifier son usage dans le sens de « territoire physique ». Car, comme l'a joliment dit Thierry Paquot, « *l'espace public est un singulier dont le pluriel – les espaces publics – ne lui correspond pas* ». (Paquot, 2009 : 3) Il ne s'agit donc pas ici du concept d'espace public défini par Jürgen Habermas comme lieu symbolique de formation de l'opinion publique (Habermas, 1993).

Les espaces publics sont communément définis comme étant par essence des territoires² ou biens collectifs ouverts à tous, qui se caractérisent par la présence d'un grand nombre

¹ Peuple amérindien du Québec.

² Lorsque l'on considère tous les territoires auxquels le terme peut communément s'appliquer, on constate que « l'espace public » est une notion fourre-tout qui regroupe des réalités spatiales très disparates du point de vue de leur nature ou structure architecturale, du point de vue de leurs rôles ou fonctions, du point de vue

d'usagers et par une grande diversité de pratiques. Cette définition pourrait très bien s'appliquer à la forêt objet de l'étude. En effet, Ghabat Oued el-Maleh est un espace ouvert à tous, fréquenté par des populations nombreuses et diverses, et qui remplit des fonctions sociales multiples et diversifiées. Toutefois, il faut rappeler que le terme « espace public », au singulier comme au pluriel, ne s'applique pas à des territoires inscrits dans l'espace naturel. C'est là une notion et un concept nés de la civilisation urbaine. La coutume veut qu'on les réserve pour désigner des lieux symboliques ou des territoires physiques inscrits dans l'urbain.

L'objet de cette étude est de montrer que les usages populaires de la forêt périurbaine sont similaires ou comparables à certaines pratiques des espaces publics, et que l'observation des premiers peut permettre une meilleure compréhension des secondes. La première hypothèse de ce travail est que la forêt périurbaine peut permettre de comprendre comment apparaissent et s'établissent certaines pratiques informelles dans des lieux de la ville auxquels aucune fonction précise n'a été clairement assignée par l'aménagiste, et aussi comment naissent et se cristallisent des droits d'usage, lorsqu'aucun règlement écrit ne définit des normes d'usage. La deuxième hypothèse est que la forêt périurbaine peut également être un puissant révélateur des modalités tacites de partage de l'espace entre les différents acteurs de l'informel en présence.

1. La notion d'usage populaire

Par le qualificatif « populaire »³, l'objectif est de signaler que l'on est en présence d'acteurs porteurs d'une « culture populaire ». Ce qualificatif a plusieurs connotations. Dans son acception neutre, il signifie simplement « qui se rapporte à un peuple » ou « qui est apprécié par un grand nombre de personnes ». Dans ces autres acceptions, il qualifie ce qui est propre à « une classe sociale inférieure » ou à « un groupe ethnique minoritaire ». Ces deux catégories de groupes sociaux ayant en point commun le fait de subir – au sein de la société globale – une domination qui peut prendre plusieurs formes : politique, économique, culturelle et spatiale. Lalive D'Epinay et ses coauteurs distinguent

de la nature de la propriété (privée/publique), du point de vue de la présence/absence de limites matérielles, ainsi que du point de vue de l'existence/absence de normes d'usage.

³ Pour les auteurs du numéro d'*Espaces et sociétés* consacré aux « Pratiques populaires de l'espace », le terme populaire « renvoie [...] à des milieux sociaux qui se trouvent au bas de l'échelle sociale structurée par la division du travail et qui jadis incarnaient "le Peuple" du fait qu'ils représentaient la très large majorité de la population. Les usages de l'espace seraient spécifiquement "populaires" à partir du moment où ils se démarqueraient de ceux des milieux sociaux supérieurs ». (Sauvadet & Bacqué, 2011 : 9)

deux grandes catégories de cultures populaires. Premièrement, celles qui sont « *propres à des groupements définis par le système de classes, donc, dans une large mesure, par l'appareil économique d'une société donnée* ». Deuxièmement, celles qui sont « *portées par des acteurs dont la dépendance est signalée [...] par leur position périphérique dans l'organisation spatiale de la société et que caractérise leur enracinement dans un territoire donné, ainsi que leur mémoire collective souvent supportée par des spécificités linguistiques et religieuses* ». (Lalive D'Epina y et al., 1982 : 87) À la première catégorie correspond la classe ouvrière dans les sociétés industrielles. Tandis qu'à la deuxième peuvent correspondre les populations bidonvilloises et les résidents de quartiers dits populaires de Mohammedia et Casablanca, qui – ainsi que nous le verrons – sont les principaux usagers de la forêt terrain de l'étude.

2. Approche des forêts au Maroc

Depuis la fondation en 1926 de la Station de Recherches Forestières de Rabat (S.R.F.)⁴, une abondante littérature scientifique s'est constituée sur les forêts marocaines. Sans prétendre en faire un bilan, on peut dire que la recherche forestière, à ses débuts, était orientée surtout par le souci d'explorer et de mieux connaître les écosystèmes forestiers et la biodiversité marocaine, afin de développer des stratégies de gestion, de préservation et de régénération appropriées pour les peuplements endotiques les plus touchés par les aléas climatiques et les dégradations anthropiques. Dans un deuxième temps, toujours sous le Protectorat, la recherche forestière s'est orientée vers l'expérimentation d'essences exotiques et l'étude de leur acclimatation au territoire marocain. Ceci afin de pourvoir de manière efficace et rapide aux besoins accrus d'une population à la croissance explosive (Metro, 1952). Depuis quelques années, la recherche forestière marocaine a intégré dans ses problématiques les questions de décentralisation, de gouvernance et de développement durable (Moufaddal, 2008 ; Marghadi, 2009). Selon Mhirit, au Maroc comme dans les autres pays du Maghreb, la recherche forestière « *a focalisé son activité principalement dans les domaines suivants: (i) connaissance, inventaire et sylviculture; (ii) amélioration et conservation des ressources génétiques; (iii) valorisation du bois et autres produits de la forêt; (iv) protection sanitaire des forêts et (v) aménagement de l'espace forestier et préforestier* » (Mhirit, 2003). Aux nombreuses « insuffisances d'ordre structurel et organisationnel » signalées par le même auteur, on se permet d'ajouter le manque

⁴ Aujourd'hui nommé le Centre National de Recherche Forestière (C.N.R.F.).

d'études sur la dimension sociale et culturelle des forêts. Car, malgré la volonté affichée d'ouvrir les forêts aux usagers et de développer le tourisme écologique, il existe très peu d'études sociologiques sur la fréquentation de ces espaces naturels, sur le profil de leurs usagers, leurs besoins et attentes en matière de loisirs et de récréation. On peut également dire qu'au Maroc, la forêt, ses pratiques et ses représentations, sont le parent pauvre de la recherche socio-anthropologique. Les seules publications – dont nous avons connaissance – qui traitent de la dimension socioculturelle de la forêt sont les contributions de Bouchafra et Tawfik à un ouvrage collectif intitulé *Le grand livre de la forêt marocaine*. (Bouchafra, 1999 ; Tawfik, 1999). Cette communication propose donc une modeste contribution à l'anthropologie des forêts périurbaines au Maroc.

3. Spécificités de Ghabat Oued el-Maleh

La forêt terrain de cette étude est officiellement connue sous le nom de Ghabat Oued el-Maleh. Située à 5 km au sud de Mohammedia, elle s'étend sur une superficie de 340 hectares entre la berge de l'oued éponyme et la route secondaire menant à Sidi Hejjaj (Planche 1, p. 5). Quelques kilomètres plus loin, on trouve la forêt d'Ech-Chellalate, plus communément appelée *kaskad*, en raison de la présence des chutes d'eaux de l'Oued Hassar. La fréquentation de ce site a beaucoup diminué au profit de celle de Ghabat Oued el-Maleh, en raison notamment des années de sécheresse qui ont tari les eaux de ses cascades⁵. Ces deux forêts sont situées sur le territoire de la commune rurale d'Ech-Chellalate dont elles dépendent administrativement.

a) Contexte géopolitique : fortes demandes sur une commune pauvre

La commune d'Ech-Chellalate abrite une population à 100% rurale, estimée à environ 37639 âmes en 2008⁶, sur une superficie de 63,92 km², soit une densité moyenne de 589 ha/km². (Direction Régionale du Plan du Grand Casablanca, 2010 : 18)

⁵ Le site des cascades est aujourd'hui revivifié grâce à la construction du barrage d'Oued Hassar en 2004.

⁶ Selon le recensement de 2004, la commune comptait 40311 habitants.

Planche 1 : L'Oued el-Maleh et sa forêt



Photo 1 : L'Oued el-Maleh, en période de crue.
(© Souad Azizi, 1 janvier 2010)



Photo 2 : La forêt Oued el-Maleh (jour de semaine, saison des pluies).
(© Souad Azizi, 1 janvier 2010)

C'est une commune pauvre à tous points de vue. La majeure partie de sa population réside dans des douars insalubres⁷. Mais c'est également une commune dont le territoire fait l'objet de grandes demandes et pressions politiques, économiques et sociales. Des demandes souvent contradictoires et en porte-à-faux. Ainsi, ces dernières années, la commune a été le théâtre de diverses démonstrations, souvent musclées, de la volonté politique de déguerpir tous les bidonvilles de la préfecture de Mohammédia⁸. Tout comme son territoire a été élu pour recevoir d'ambitieux projets de relogement de bidonvillois déguerpis⁹. Les déguerpis n'étant pas toujours les re-logés. La commune est aussi l'objet de projets d'aménagement fortement antinomiques. D'un côté, on ambitionne d'y développer le tourisme écologique par la réhabilitation de ses terrains boisés, la revivification de ses cascades et la création d'un golf et d'un parc de loisirs de 60 ha (Boustani, 2010)¹⁰. De l'autre, pas moins de 1000 ha de Bled Solb ont été concédés

⁷ Sur un total de 7442 ménages, la commune d'Ech-Chellalate compte 4410 ménages bidonvillois, contre 3371 pour la Commune d'Aïn Harrouda, 2597 pour celle de Ben Yakhlef, 500 pour Sidi Moussa et 260 pour Sidi Moussa Ben Ali. (Anonyme, 2003)

⁸ Le 22 juillet 2011, 700 baraques du douar Baba ont été démolies sur ordre des autorités. Les nombreuses familles ainsi dénuées de tous leurs maigres biens n'ont pas trouvé refuge ailleurs que dans la forêt voisine d'Ech-Chellalate qui s'est rapidement transformée en camp de réfugiés. (Anonyme, 2011 (a))

⁹ Les deux derniers en date ont été lancés le 28 mars 2011 par le souverain. Il s'agit des projets Al Marwa et Azzaitoun, d'un coût global de 222 Millions de Dirhams, qui ambitionnent de reloger 2250 ménages déguerpis. (Anonyme, 2011 (b) : 4)

¹⁰ Ce projet de réhabilitation et d'aménagement des espaces boisés de la commune d'Ech-Chellalate fait partie d'un vaste programme national d'aménagements récréatifs dans les forêts urbaines et périurbaines. Sont également concernées par ce programme la forêt de l'Oued N'fifikh et le Parc Hassan II de Benslimane. (Secrétariat d'État Chargé de l'Eau et de l'Environnement, 2011 : 27-29)

par la commune à la création d'une plateforme industrielle, dans le cadre de l'élargissement de l'assiette foncière des zones industrielles du Grand Casablanca. (Anonyme, 2008 : 3) Le complexe d'industrie lourde qui y a été construit est certainement des moins écologiques. En effet, de décembre 2007 à avril 2012¹¹, la société Maghreb Steel y a progressivement installé un complexe sidérurgique sur 130 ha, d'un montant d'investissement global de 5,7 MMDH. (Anonyme, 2012) Ce complexe comporte un four de réchauffage, un laminoir, une aciérie et un haut fourneau, toutes des unités de production extrêmement polluantes¹².

b) Une forêt produite par la ville pour la ville

À l'origine, Ghabat Oued el-Maleh est une plantation forestière, aménagée sous le Protectorat pour répondre aux besoins de la population de Fedala en bois de coupe et en espace de loisirs. (158 :1997، العثماني) Les principales espèces d'arbres qui y ont été plantées sont le pin et l'eucalyptus¹³. Nous sommes donc en présence d'une forêt secondaire, fortement façonnée par la main de l'homme, totalement soumise à ses besoins. Pour la qualifier, j'utilise sciemment l'appellation « forêt périurbaine », pas seulement pour signaler sa grande proximité avec la banlieue de Mohammedia, mais aussi pour insister sur le fait que c'est une forêt non primaire, qui a été créée par des citoyens pour répondre à des besoins de citoyens. Il ne s'agit pas d'un espace naturel limitrophe ou inscrit dans le territoire d'une tribu, dont les membres pourraient se revendiquer de droits d'usages coutumiers et ancestraux. Il s'agit plutôt d'une forêt produite par la ville pour la ville.

Par ailleurs, il faut signaler qu'elle est perçue par les riverains ruraux comme le produit de la ville coloniale. Ces riverains disent qu'elle a été plantée par les colons français¹⁴. Ils racontent également que jusqu'aux années 70, la forêt était fréquentée surtout par les

¹¹ Respectivement date de la pose de la première pierre de fondation et date de la cérémonie d'inauguration du complexe par le souverain Mohammed VI.

¹² Sans doute pour faire passer l'amère pilule, 7ha sur 1000 ont été réservés à la construction de logements au bénéfice de 570 ménages du bidonville Brahma. De même, qu'ont été promis des espaces boisés, des aires de récréation, ainsi que des équipements sociaux (centre commercial, mosquée, etc.). (Anonyme, 2008 : 3)

¹³ Des essences exotiques, l'eucalyptus et l'acacia australiens, tout comme des résineux californiens ont été introduits et expérimentés au Maroc par le Service forestier marocain, dès les années 40, pour pallier aux dégradations importantes des peuplements forestiers endotiques et répondre à « la nécessité d'obtenir des résultats rapides, à rendement économique élevée, en matière de reboisement ». (Metro, 1952 : 410, 416)

¹⁴ "هدا لغبي مكنتش من زمان، نصار هما لي زرعوه." ¹⁴

communautés française et juive, qui avaient l'habitude d'y organiser des pique-niques et célébrer certaines fêtes religieuses telles que Pâques. Ces citoyens leur achetaient certains produits appréciés de leurs terres, mais leur interdisait d'approcher de leurs tables et espaces de jeux. Il semble donc que les français qui fréquentaient cette forêt y reproduisaient la ségrégation sociospatiale¹⁵, déjà bien établie dans l'espace de Fedala, entre la ville coloniale et les quartiers réservés aux musulmans, Kasbah et El Alia. (Lakhal, 1997 : 17) Selon Kacem Joumady¹⁶, natif de Fedala et mémoire vivante de son passé colonial, tous les Marocains musulmans qui occupaient les habitats insalubres dans le périmètre de la ville coloniale ont été expulsés vers El Alia. Les rails du chemin de fer constituaient une véritable « *ligne de Berlin* » (خط برلين) entre les deux entités de la ville ; une sorte de frontière avec postes de contrôle des laissez-passer des travailleurs marocains. Par ailleurs, pour se rendre sur les chantiers, ces travailleurs ne pouvaient emprunter d'autres voies que les rues des Fès et de Zenâta ; des sorte de couloirs sanitaires ayant pour objectif de protéger la communauté européenne de tout contact malsain avec les « indigènes ».

Une des limites de cette recherche est que nous ne disposons pas de données d'archives sur le statut foncier des terres qui ont été plantées sous le Protectorat. Était-ce des terres collectives, donc relevant du patrimoine foncier de l'État marocain ?¹⁷ Était-ce la propriété privée d'un colon ou groupe de colons de la région ? Si l'on se rapporte à la législation nationale, le régime forestier marocain n'accorde le droit d'usage des forêts

¹⁵ « *La ségrégation spatiale est la projection sur le sol du sentiment de supériorité, doublé d'un niveau d'intolérance et de mépris chez certains, éprouvé par les Européens vis à vis de la société et de la culture endogènes. La ségrégation a la signification d'un marquage politique ; il s'agissait d'afficher les différences et de séparer nettement le colonisateur du colonisé. [...] La ségrégation est le signe fort et évident de la catégorisation des populations qui s'accompagne toujours d'un effet de stigmatisation. [...] De fait, la ville coloniale ne fut jamais un espace de quiétude pour le plus grand nombre non européen (l'indigène), soumis à deux impératifs incompatibles, celui de travailler et de pénétrer dans l'espace public "réservé" européen et celui de ne pas s'y "montrer", de passer quasiment inaperçu pour ne pas en être "éjecté" brutalement.* » (Escallier, 2006 : 7, 8-9)

¹⁶ Voir communication de l'auteur à ce même colloque.

¹⁷ « *Le domaine forestier de l'Etat s'étend sur une superficie d'environ 9.000.000 ha. En vertu des dispositions de l'article (a) du Dahir du 10/10/1917 relatif à la conservation et l'exploitation des forêts, il est constitué principalement des forêts, des nappes alfatières et des dunes littorales et continentales. [...] En vue d'assurer la préservation, la protection et le développement de ce patrimoine national, le législateur a consacré le principe de la domanialité des forêts et des formations assimilées, en se basant sur le principe de la présomption, et de leur inaliénabilité à l'exception des trois formes de transactions foncières (distraction du régime forestier - échange immobilier - occupation temporaire) prévues par le Dahir du 10/10/1917. En effet, 'les forêts font parties du domaine privé de l'Etat et, de tout temps les tribus et les particuliers n'y ont exercé, à l'exclusion de tout droit privatif, que des droits à l'usage de tous, notamment ceux d'affouage ou de pacage' » (Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification, [s.d.]).*

qu'aux marocains musulmans, à l'exclusion des marocains juifs et des étrangers quelle que soit leur confession¹⁸. Pourtant à la différence des forêts naturelles, le territoire de Ghabat Oued el-Maleh a bien été approprié par des colons français de Fedala, qui s'en réservaient le droit d'usage aussi bien pour l'exploitation que pour la récréation. Selon Kacem Joumady, les terres qui ont servi à créer cette plantation d'essences exotiques en bordure de l'Oued el-Maleh étaient bien à l'origine des terres collectives¹⁹. Leur appropriation ainsi que leur transformation en terrain boisé pour les besoins de la communauté française ne se sont pas faites sans difficultés, étant donné que les populations riveraines les utilisaient comme aire de parcours et qu'une partie de ces terres étaient cultivées (notamment les parties marécageuses sises dans le lit ou sur les berges de l'oued).

Aujourd'hui, du point de vue de son statut juridique, Ghabat Oued el-Maleh est une forêt domaniale soumise au régime forestier marocain. Il est utile de rappeler ici que les notions de « forêt privée », « forêt villageoise », « forêt communautaire », ou « forêt communale » sont des notions que l'on peut trouver dans les pays occidentaux ou en Afrique subsaharienne (Bigombe Logo, 1998), mais qui n'ont aucune assise juridique au Maroc. Tous les terrains boisés, quelles que soient leur nature, leur superficie ou leur situation géographique, appartiennent au domaine privé de l'État. « *Les quelques boisements ayant un caractère privatif résultent de ce que l'on appelle des retombées ou délaissées de délimitation du Domaine forestier de l'Etat* » (Moufaddal, 2008 : 3).

Ghabat Oued el-Maleh a donc ceci de particulier qu'elle est comme la ville coloniale de Fedala le fruit de « *l'œuvre française au Maroc* ». Tout comme la ville coloniale, elle

¹⁸ « On a rappelé dans le texte du dahir [du 10 octobre 1917] le principe de l'incessibilité du droit d'usage qui, au Maroc comme en Algérie et en Tunisie, ne doit être exercé que par les anciens occupants du sol, c'est-à-dire par les Marocains musulmans à l'exclusion des étrangers (Européens, Israélites, Algériens, etc.). Il était nécessaire de préciser ce point de droit, car certains colons avaient émis la prétention de bénéficier des droits, d'usage de leur vendeur. En outre, il fallait exclure du bénéfice de l'usage les animaux possédés en cheptel ou en association avec les Européens, combinaison la plus habituellement employée par ces derniers pour tourner la difficulté. En fait, on ne peut empêcher une certaine fraude. Qui plus est, pendant la dernière guerre, tenant compte de la pénurie d'aliments pour le bétail, on a officiellement admis une tolérance en faveur des riverains non usagers. Comme il fallait s'y attendre, il s'avère maintenant difficile de revenir en arrière et le principe, pourtant juridiquement inattaquable, de la limitation de l'exercice du droit aux seuls usagers traditionnels est fortement battu en brèche. » (Boulhol, 1952 : 239)

¹⁹ Cette information a été fournie par M Kacem Joumady, dans le cours du colloque, qu'il en soit ici remercié. Selon le même auteur, la forêt d'Oued N'fifikh est également le fruit d'une libéralité de l'administration coloniale en faveur d'un groupe de colons, en vue de leur procurer un espace de chasse et de récréation. Mais l'appropriation de ce territoire (sis sur la route de Benslimane) n'a posé aucune difficulté majeure.

était un espace de ségrégation ethnoculturelle, avant que d'être progressivement appropriée par les populations marocaines.

Qui y exercent aujourd'hui les droits d'usage prévues par la législation forestière marocaine ? Ce sont notamment les familles rurales résidant à la périphérie de la forêt (Planche 2, p. 9), soit sur les rives de l'oued, soit du côté de la route secondaire. Ces paysans fréquentent la forêt, quotidiennement et en toute saison. Ils l'utilisent comme aire de pacage ou d'affouage, y collectent des plantes comestibles, ainsi que des escargots. Tous ces usages ne diffèrent guère de ceux exercés par les ruraux riverains des forêts naturelles, dans d'autres régions du Maroc.

Planche 2 : Les riverains usagers



Photo 3 : En bordure de l'oued, paysanne collectant des plantes comestibles pour sa propre consommation.
(© Souad Azizi, 3 janvier 2010)



Photo 5 : Collecte et vente ambulante de plantes comestibles (*beqoula*) aux pique-niqueurs.
(© Souad Azizi, 18 janvier 2009)



Photo 4 : Paysannes faisant une pause pendant la collecte d'herbe pour leurs vaches.
(© Souad Azizi, 3 janvier 2010)



Photo 6 : Jeune berger traversant l'aire de parking de la forêt Oued el-Maleh.
(© Souad Azizi, 3 janvier 2010)

Mais nous allons voir qu'il s'exerce dans cette forêt d'autres usages, dont beaucoup n'ont rien à voir avec l'activité agricole. Des usages qui peuvent constituer pour les riverains une source importante de revenus non agricoles, mais qui sont également exercés par d'autres catégories d'usagers en présence.

4. Usages et usagers de Ghabat Oued el-Maleh

Tout comme le site des cascades, Ghabat Oued el-Maleh connaît une grande fréquentation, avant même le début du printemps. Les jours de plus grande affluence étant les week-ends et autres jours fériés de la période douce.

a) *Fonctions sociales et économiques de la forêt*

En raison de la tenue d'un souk aux légumes hebdomadaire (Planche 4, p. 11), la forêt est particulièrement surpeuplée les dimanches. Du point de vue des infrastructures d'accueil et de récréation, cette forêt périurbaine a été équipée, dans les années 80, d'un terrain de football rudimentaire (Planche 3, p. 10) à proximité de l'emplacement du souk, d'une aire de jeux pour enfants, de quelques tables de camping en ciment et de toilettes publiques. Mal entretenu, l'ensemble est resté pendant des années dans un état de dégradation avancée. Récemment un muret a été construit tout le long de la route pour délimiter l'espace forestier et prévenir les entrées clandestines.

Planche 3 : Le terrain de football



Photo 7 : Les joueurs.
(© Souad Azizi, 3 janvier 2010)



Photo 8 : Les spectateurs.
(© Souad Azizi, 3 janvier 2010)

Planche 4 : Le souk aux légumes de Ghabat Oued el-Maleh



Photo 9 : Le souk aux légumes (parking à l'arrière-plan).
(© Souad Azizi, 3 janvier 2010)



Photo 12 : Commerçant citadin.
(© Souad Azizi, 3 janvier 2010)



Photo 10 : Riverains vendant les produits de leurs terres
(© Souad Azizi, 3 janvier 2010)



Photo 13 : Pleine charrette de tomates provenant du marché au gros de Mohammedia.
(© Souad Azizi, 3 janvier 2010)



Photo 11 : Paysanne vendant le produit de ses terres.
(© Souad Azizi, 3 janvier 2010)



Photo 14 : Citadine, amatrice des légumes frais de la région, mais ces corbeilles proviennent du marché au gros.
(© Souad Azizi, 3 janvier 2010)

Planche 5 : Autres stands du souk



Photo 15 : Stand de gâteaux et fruits secs.
(© Souad Azizi, 3 janvier 2010)



Photo 18 : Vendeuse de pop-corn et friandises.
(© Souad Azizi, 3 janvier 2010)



Photo 16 : Vendeuses de *lben* et *bebouch*.
(© Souad Azizi, 22 janvier 2012)



Photo 19 : Moment de sociabilité autour d'un bol de *saykouk*.
(© Souad Azizi, 3 janvier 2010)



Photo 17 : Stand des fripiers.
(© Souad Azizi, 3 janvier 2010)



Photo 20 : Stand d'articles en terre cuite (aire de parking).
(© Souad Azizi, 22 janvier 2012)

En tant que responsable de la gestion et du contrôle de l'accès des visiteurs, la commune d'Ech-Chellalate a trouvé un bon moyen de tirer profit de cette popularité de la forêt en désignant 60 hectares de ce domaine comme parking payant. Chaque année, au mois de février, la commune met aux enchères le droit de gestion de ce parking forestier²⁰. Le plus offrant gagne alors pour une année non reconductible le droit d'exploiter les recettes de cette manne. Deux portes d'entrée principales surveillées par une kyrielle de gardiens permettent de contrôler l'accès à la forêt de tous les usagers motorisés. Ces derniers sont soumis au paiement d'un droit de stationnement, variable selon la catégorie du véhicule²¹, mais valable pour tous que le motif de la fréquentation soit récréatif ou lucratif.

Cette aire de parking de 60 ha est située dans l'espace clairsemé, en bordure de la route, entre les deux portes d'entrées, délimité à gauche par l'aire de jeux et à droite par le souk et le terrain de football (Photo 9, p. 11). Mais en réalité cet espace n'ayant été doté d'aucun aménagement visible définissant ses limites, c'est toute la forêt qui est régulièrement transformé en vaste parking par ses visiteurs. En effet, quel que soit leur catégorie ou leur gabarit, les quatre-roues sont omniprésents sur tout le territoire de la forêt (Photo 48, p. 29).

b) Les usagers de Ghabat Oued el-Maleh

En utilisant le motif de fréquentation de la forêt comme principal critère de classification, on peut distinguer deux grandes catégories d'usager : les « pique-niqueurs » et les « travailleurs en forêt ». Le terme « pique-niqueurs » est utilisé pour regrouper tous les visiteurs dont le motif de fréquentation est la récréation et les loisirs, même si leurs usages sont multiples et diversifiés et même si leur pratique du repas en plein air est fort différente du pique-nique à l'occidentale (Planche 11, p. 27)²². Pour des raisons de commodité, le terme « travailleurs en forêt » est utilisé pour désigner tous ceux qui y exercent une activité à but lucratif, même si la plupart des activités observables tombent difficilement dans la nomenclature officielle des occupations et s'apparente plutôt aux petits métiers que l'on classe dans la rubrique de l'informel, voire du précaire.

Une limite de cette étude résulte de ses choix méthodologiques. Il n'y a pas eu, en effet, d'enquête quantitative qui permette d'établir avec précision le profil de fréquentation, ni de fournir des données chiffrées sur les taux de fréquentation selon les saisons.

²⁰ Le prix d'achat du droit d'exploitation du parking a déjà dépassé les 10 Millions de centimes.

²¹ Cinq dirhams pour les quatre roues et trois dirhams pour les motocycles.

²² Voir Chappey (2008 : 18-54).

L'approche de ce terrain a été essentiellement qualitative, basée sur l'usage de deux outils principaux : la photographie et l'entretien informel. Le choix de ces outils plutôt que le questionnaire est bien sûr fondé par l'objet de l'enquête lui-même, à savoir l'observation visuelle des comportements « naturels »²³ et des pratiques en forêt. Un objet qui requiert de l'enquêteur une grande discrétion, voire l'adoption de la technique mouche-caméléon²⁴. Toutefois, malgré l'absence d'enquête quantitative, on peut brosser à grands traits le profil socioculturel des usagers de cette forêt, en nous basant sur les données recueillies par entretien informel, mais également sur les informations induites de l'observation photographique.

(1) Profil socioculturel des pique-niqueurs

L'observation des pique-niqueurs par entretien montre que la plupart d'entre eux proviennent de quartiers populaires des deux villes les plus proches : Aïn Sebaâ, Sidi Bernoussi, Sidi Moumen, Oulfa, Hay el-Farah pour ce qui est des Casablancais ; Derb Laâyoun, El Alia, Hassania, Derb Marrakech, La Kasbah pour ce qui est des originaires de Mohammedia. Leur mode de fréquentation est le plus souvent collectif. Les personnes seules sont très rares. Les groupes sont composés soit de familles (parents et enfants), soit de groupes d'hommes ou de jeunes gens (les groupes de femmes seules sont rarement observés), soit des groupes de scolaires ou d'associatifs.

Depuis les années 80, Ghabat Oued el-Maleh a été surnommée « *ghabat chlouh* », non seulement en raison de sa grande fréquentation par les populations soussies de Casablanca, mais parce qu'une plus grande visibilité de ces populations est assurée par des groupes d'Ahwaych qui s'y donnent régulièrement en spectacle, tous les dimanches après-midi.

(2) Profil socioculturel des travailleurs en forêt

Si l'on prend en considération l'origine géographique, on constate que « les travailleurs en forêt », sont majoritairement des petits paysans et bidonvillois provenant de la commune d'Ech-Chellalate, ainsi que des autres communes rurales limitrophes. Ces deux premières catégories constituent en quelque sorte la « force de travail » qui assure de

²³ C'est-à-dire le moins possible modifié par la présence de l'observateur-enquêteur.

²⁴ La technique mouche-caméléon consiste en la combinaison des capacités de camouflage du caméléon avec l'insignifiance de l'apparence de la mouche, couplée à sa grande mobilité dans l'espace. Se rendre invisible est le principal souci du chercheur photographe.

manière régulière le service aux pique-niqueurs, pendant la saison douce, voire tout au long de l'année. Tandis qu'une troisième catégorie ne travaille en forêt que pendant les jours de plus grande affluence (vacances de printemps et jours de souk). Cette troisième catégorie est composée de petits vendeurs ambulants, provenant des bidonvilles de Mohammedia et Casablanca,

Le profil des commerçants du souk hebdomadaire est particulièrement diversifié puisqu'on y trouve aussi bien des petits paysans et bidonvillois de la région, que des commerçants provenant des communes urbaines de Mohammedia et Casablanca. Les jours de grande affluence, la forêt attire des commerçants de villes plus lointaines (Nador et Salé pour certains fripiers), ainsi qu'un grand nombre de forains habitués à sillonner les souks ruraux, sept jours sur sept.

Ces mouvements saisonniers des travailleurs de l'informel de la ville vers la forêt prouvent – s'il était encore nécessaire - l'intelligence, la perspicacité et le savoir-faire d'une catégorie sociale à qui on refuse le plein statut d'acteurs économiques. En effet, la plupart des petits vendeurs provenant des douars urbains travaillent en temps ordinaire soit aux abords des écoles, soit dans les espaces verts urbains (parcs et jardins) ou d'autres espaces urbains très fréquentés. Lorsque leur clientèle ciblée se déplace en forêt pendant la saison douce, ils la suivent en forêt. De même, qu'ils suivent de nouveau le mouvement lorsque leur clientèle se dirige vers les bords de mer, pendant la saison chaude.

c) Typologie des activités en forêt

On peut regrouper les activités exercées en forêt en deux grandes catégories : 1) les activités de commerce et 2) les activités de service.

(1) Les activités de commerce

La vente de légumes, de fruits et autres végétaux (plantes sauvages comestibles) est assurée en grande partie par les petits paysans de la région (Photo 10 et Photo 11, p. 11). La fréquentation de la forêt a toujours été pour ceux-là – depuis l'époque coloniale – l'occasion d'écouler le surplus des récoltes de leurs petites exploitations. Mais cette activité est également exercée par des bidonvillois qui achètent leurs marchandises au marché au gros de Mohammedia ou de Casablanca (Photo 13, p. 11). De même, que certains des vendeurs de fruits et légumes tiennent, en semaine, des boutiques dans les

souks urbains. Ces deux dernières catégories de vendeurs profitent donc de la popularité du souk pour écouler des produits provenant des marchés au gros urbains. Or pour beaucoup des visiteurs citadins (Photo 14, p. 11), la fraîcheur des produits du terroir est l'un des principaux motifs de fréquentation de Ghabat Oued el-Maleh. Certains disent venir s'y approvisionner tous les dimanches, depuis plus de vingt ans.

En plus des fruits et légumes, d'autres produits comestibles sont proposés aux visiteurs de la forêt (Planche 5, p. 12). Ce sont des articles d'épicerie, des fruits secs, gâteaux, popcorn et autres friandises pour enfants. Dans l'aire du souk aux légumes et dans sa périphérie, pas moins d'une dizaine de femmes vendent du *lben*, du *saykouk* et des escargots frais (Photo 16 et Photo 19, p. 12).

Ce souk qui constitue le principal point d'approvisionnement des ruraux de la région attire également des vendeurs de toutes sortes d'ustensiles de cuisine en aluminium, plastique ou terre cuite (Photo 20, p. 12), des vendeurs de babioles et de produits de toilette, ainsi que des fripiers (Photo 17, p. 12) dont les étals colorés occupent une grande superficie à la périphérie du souk aux légumes.

À tous ces commerçants ayant un point de vente fixe, on doit ajouter les vendeurs ayant adopté l'itinérance comme technique de vente (Planche 6, p. 17). Ceux-là sillonnent la forêt toute la journée pour proposer leurs articles aux pique-niqueurs installés loin de l'aire du souk. Ce sont des vendeurs d'aliments tels que les glaces, la barbe à papa, le popcorn et autres friandises pour enfants (Photo 23 et Photo 24, p. 17) ; des riveraines adolescentes vendant du pain (Photo 22, p. 17), des légumes frais (Photo 21, p. 17), des plantes sauvages (Photo 5, p. 9) ou des colliers de fleurs ; des hommes adultes ou fort âgés vendant des bidons de *lben* ou d'eau potable. Parmi les vendeurs itinérants, on trouve également des vendeurs de tout âge, proposant des jouets manufacturés ou fait-main (*lferfarat*) (Photo 25 et Photo 26, p. 17).

Planche 6 : Les vendeurs ambulants



Photo 21 : Riveraine vendant des fèves aux pique-niqueurs.
(© Souad Azizi, 8 février 2009)



Photo 24 : Vendeur ambulant de pop-corn.
(© Souad Azizi, 22 février 2009)



Photo 22 : Vendeuse ambulante de pains.
(© Souad Azizi, 22 février 2009)



Photo 25 : Coopération et partage de l'espace entre vendeurs ciblant une même clientèle.
(© Souad Azizi, 22 février 2009)



Photo 23 : Vendeur de glaces et colliers de fleurs.
(© Souad Azizi, 22 février 2009)



Photo 26 : Vendeur de ballons et moulins à vent faits main.
(© Souad Azizi, 22 janvier 2012)

(2) Les activités de service

Dans la rubrique « activités de service », on peut classer la restauration, la location d'animaux de monte, de balançoires et de stands de tir à la carabine (Planche 7, p. 19), ainsi que la voyance et la teinture au henné.

Les voyantes (*chouwafat*) opèrent dans la forêt surtout pendant la haute saison et proviennent de Mohammedia. Tandis que les teinturières au henné (*neqqachate*) sont des adolescentes riveraines scolarisées qui opèrent tous les dimanches dans l'aire du souk, après avoir écoulé leur stock de colliers de fleurs ou de plantes comestibles. Quant aux loueurs de balançoires et de carabines, ce sont des forains habitués à sillonner les souks ruraux du Grand Casablanca. Ils proviennent pour la plupart de douars urbains et accèdent à la forêt avec des véhicules utilitaires.

Les animaux de monte proposés aux pique-niqueurs sont soit des ânes (Photo 29, p. 19) qui ont servi à transporter la marchandise et les outils de travail depuis le douar²⁵, soit des chevaux arabes bien entretenus (Photo 27 et Photo 28 , p. 19), soit encore des poneys importés d'Espagne (Photo 30, p. 19). Les propriétaires des ânes et chevaux sont pour la plupart des riverains. Tandis que le loueur de poneys est un résidant de Mohammedia, qui œuvre depuis plusieurs années dans le Parc des villes jumelées. Les chevaux et les poneys sont particulièrement recherchés par les visiteurs pour une prise de photo montée. La photographie étant un service également proposé par les loueurs aux visiteurs. Quant au tour à dos d'âne, il n'est boudé, ni par les petits, ni par les grands. Malgré son physique moins attrayant le pauvre animal ne chôme pas de toute la journée.

²⁵ Le principal moyen de transport des travailleurs issus des douars ruraux de la région est la charrette tirée par un âne ou à la force des bras. Tandis que le véhicule utilitaire (pick-up ou van) est utilisé par les commerçants et gargotiers provenant de Mohammedia et Casablanca.

Planche 7 : Loueurs d'animaux de monte et forains



Photo 27 : Jeune riverain à la recherche d'amateurs de chevaux.
(© Souad Azizi, 8 février 2009)



Photo 30 : La photographie sur un poney.
(© Souad Azizi, 3 janvier 2010)



Photo 28 : Riverain, cavalier et photographe.
(© Souad Azizi, 3 janvier 2010)



Photo 31 : La balançoire du souk.
(© Souad Azizi, 8 février 2009)



Photo 29 : Adolescent riverain louant l'âne familial.
(© Souad Azizi, 3 janvier 2010)



Photo 32 : Le tir à la carabine, un jeu dont sont friands les petits comme les grands.
(© Souad Azizi, 22 janvier 2012)

d) La restauration en forêt : une petite entreprise familiale

L'activité de service la plus attractive pour les visiteurs, et qui semble occuper régulièrement le plus grand nombre des travailleurs en forêt est sans nul doute l'activité de restauration. Ses principaux acteurs sont les familles riveraines de la forêt et des familles en provenance des bidonvilles de la région.

Planche 8 : Une étroite collaboration entre mari et femme



Photo 33 : Famille 1. Le chef de famille prépare le thé et sert les clients avec l'aide du fils aîné (14 ans).
(© Souad Azizi, 3 janvier 2010)



Photo 35 : Famille 2. Etroite collaboration entre mari et femme.
(© Souad Azizi, 22 février 2009)



Photo 34 : Famille 1. La mère de famille dresse les tagines dans le coffre de la voiture, tout en veillant sur ses deux cadets confinés sur la banquette arrière.
(© Souad Azizi, 3 janvier 2010)



Photo 36 : Famille 3. Le mari surveille la cuisson des tagines préparés par les femmes.
(© Souad Azizi, 8 février 2009)

Planche 9 : Répartition hiérarchique et sexuelle des tâches



Photo 37 : Famille 3. La préparation des *msemen*, l'affaire des mères de famille.
(© Souad Azizi, 22 février 2009)



Photo 39 : Famille 4. La caisse et la préparation du thé, l'affaire des hommes (chefs de famille).
(© Souad Azizi, 22 février 2009)



Photo 38 : Famille 3. La plonge et les menus corvées, l'affaire des adolescents des deux sexes.
(© Souad Azizi, 22 février 2009)



Photo 40 : Famille 5. Mère chef de famille secondée par ses filles.
(© Souad Azizi, 8 février 2009)

Les mets cuisinés sur place sont les *msemen* accompagnés de thé à la menthe (Photo 37, p. 21), les tagines au poulet ou à la viande rouge (Photo 33, p. 20) et des grillades, ainsi que des sandwichs divers²⁶. Ghabat Oued el-Maleh est particulièrement réputée pour la qualité de ces *msemen*, que ne manquent pas de consommer même ceux qui préfèrent cuisiner eux-mêmes leur repas (Photo 52, p. 29).

Les acteurs de la restauration en forêt peuvent être considérés comme de véritables « petites entreprises familiales ». Cela au même titre que celles décrites par Ettibari Bouasla. Dans une étude sur l'auto-emploi et la petite entreprise familiale en milieu

²⁶ Les grillades et les sandwichs sont proposés seulement par les gargotiers du souk, qui ne sont présents dans la forêt que le dimanche. La collation de *msemen* et thé est proposé de manière quasi permanente, tous les jours non pluvieux par les familles vivant à la lisière de la forêt.

urbain, cet auteur justifie la non prise en compte du milieu rural « à cause du déclin continu en termes absolu et relatif de l'auto-emploi agricole, et de l'absence de l'innovation économique et technique et rurale ». (Bouasla, 2002 : 9). Les usages de la forêt périurbaine comme espace de travail nous semblent au contraire prouver la capacité des ruraux à l'auto-emploi et à la création de petites entreprises, informelles mais efficaces.

Qu'ils proviennent de douars proches ou lointains, leur activité de restauration engage tous les membres de la famille, du plus petit au plus grand (Planche 9, p. 21). Cela que le chef de famille soit un homme ou une femme²⁷. Dans certaines familles, l'exercice de cette activité s'étale déjà sur trois générations.

Dès les aurores, les familles de restaurateurs chargent tout le matériel nécessaire sur des carrioles à bras ou des charrettes tirées par des ânes : ustensiles pour la cuisson et le service, tables et chaises en plastiques, bidons d'eau et bonbonnes de gaz, farine, sucre, thé, etc.²⁸ Pour charger, décharger et installer le stand²⁹, tous les membres de la famille mettent la main à la pâte. Par la suite, la répartition de tâches et des responsabilités se fait selon le genre, l'âge et le statut. Il a été observé de manière récurrente que la caisse du stand est tenue par le père ou par la mère chef de ménage en l'absence d'homme³⁰. Lorsque c'est un couple qui tient le stand, le mari reçoit les clients, leur prépare du thé et les sert, tout en surveillant la cuisson des tagines s'il y a lieu. Tandis que sa femme prépare le *msemen* ou dresse les tagines. Les enfants quant à eux sont chargés de la corvée d'eau potable³¹, de la plonge, du service aux clients et des courses incessantes au souk pour réapprovisionner le stand en sucre, thé, menthe, etc.

Les outils de travail d'une famille ont été accumulés avec patience sur plusieurs années d'exercice difficile de cette activité, souvent décrite comme « ludique » et « éreintante » tout à la fois. Pour une famille bidonvilloise, ses outils de travail constituent un véritable capital, un fonds de commerce sans pas de porte, dont les femmes parlent avec fierté

²⁷ Plusieurs des femmes exerçant les activités de vente ou de restauration en forêt sont des veuves ou divorcées avec plusieurs enfants à charge.

²⁸ La menthe et les légumes sont achetés sur place, dans le souk forestier.

²⁹ À défaut d'un terme plus approprié, le terme « stand » et l'expression « stand de restauration » sont utilisés pour désigner l'ensemble formé par les chaises, les tables de service et l'établi servant à la préparation-cuisson des aliments, à leur exposition et au rangement des ustensiles de cuisine. Ces termes sont également utilisés pour désigner l'espace approprié par la petite entreprise de restauration.

³⁰ Plusieurs travailleuses, veuves ou divorcées, ont été observées en forêt. Toutes ont plusieurs enfants à charge. Ces femmes d'âge mûr sont toutes analphabètes, mais la plupart savent tenir une caisse. Dans le cas contraire, la tâche incombe à la fille aînée qui seconde également sa mère pour la cuisson des *msemen*.

³¹ L'eau est ramenée de la fontaine publique (*seqaya*) la plus proche, dans de grands bidons chargés sur la charrette ou carriole familiale.

comme d'un trousseau de mariage patiemment tissé ou brodé. L'étalage sur une grande superficie d'un grand nombre de tables et de chaises inscrit sur le territoire de la forêt la réussite de l'entreprise familiale. De même que l'armada de théières ou de tagines qui ornent l'établi donne à voir l'importance de la clientèle que l'on est habituée à servir.

5. Appropriation de l'espace forestier et droits d'usage

Comment se répartissent toutes les activités décrites sur le territoire de la forêt, et comment se définissent les droits d'usage de chacun sur le « morceau » de territoire approprié ?

(1) Répartition spatiale des activités sur l'ensemble du territoire

À première vue, la répartition des activités et de leurs acteurs semble des plus aléatoire, voire des plus anarchique. Mais lorsque l'on observe bien, on constate que sous ce désordre apparent réside un certain ordre, une certaine forme d'organisation et de partage tacite de l'espace forestier, entre les différents acteurs en présence.

L'aire des équipements permanents³², près de la première porte, constitue un emplacement stratégique approprié principalement par les familles riveraines, pour la restauration et la vente d'articles pour enfants. Située près de la deuxième porte, l'aire du souk hebdomadaire constitue également un point névralgique très recherché, qui fait l'objet d'une grande appropriation pour la vente de produits autres que des légumes frais. Ainsi, tout autour et à l'intérieur même du souk aux légumes se sont greffés des stands de restauration, des stands d'articles d'épicerie, de produits ménagers, d'ustensiles de cuisine, ainsi que des stands spécialisés dans les articles et services pour enfants et dans la friperie. Quant à l'espace clairsemé entre les deux portes, il est approprié principalement par des familles de restaurateurs ainsi que par des vendeurs d'ustensiles en terre cuite³³. Cet espace est traversé par une piste principale qui relie l'aire de jeux à l'aire du souk et qui est très fréquentée par les familles de pique-niqueurs, en voiture comme à pied. Les espaces sis à proximité et entre les deux portes sont donc des territoires fortement recherchés qui font l'objet d'une grande compétition entre les anciens travailleurs de la forêt, les vendeurs plus récents ou moins réguliers et les nouveaux prétendants.

³² Aire de jeux et tables de pique-nique en dur.

³³ Ainsi, en cas de casse pendant le trajet, les restaurateurs peuvent remplacer sur place leurs tagines, leurs pétrins et autres ustensiles de cuisine fragiles.

Si l'on considère la répartition spatiale des petites entreprises familiales de restauration, on constate que leurs stands couvrent l'ensemble de l'espace forestier (Planche 10, p. 26). Cela contrairement à d'autres formes d'activité qui restent localisées dans la proximité du souk aux légumes. Ainsi, on trouve des stands de restauration à l'intérieur même du souk (Photo 41, p.), dans sa proche périphérie (Photo 42, p. 26), aux abords de l'aire de jeux et partout dans les moindres recoins de l'espace boisé. Certains stands occupent de larges superficies et s'alignent sur les allées ou carrefours les plus fréquentés par les automobilistes et les promeneurs (Photo 35, p. 20 et Photo 43, p. 26). Tandis que d'autres, de taille plus modeste en matériel et en superficie appropriée, sont éloignées des allées principales et se fondent presque dans la végétation des bouquets d'arbres environnants (Photo 44, p. 26). Nous avons vu plus haut que la superficie du stand de restauration ainsi que la quantité de ses outils de travail visualisent l'importance de la durée d'exercice de l'activité ainsi que le degré de réussite de la petite entreprise.

Les stands de restauration couvrent donc l'ensemble du territoire de la forêt. Par contre, dans les champs qui séparent la lisière de la forêt de la berge de l'oued, il a été observé sur plusieurs années qu'un seul stand y est installé (Photo 45, p. 26). Ce stand qui sert uniquement du *lben* et du thé a ceci de particulier. Il est toujours tenu par la même jeune fille, seule (Photo 46, p. 26). Alors que nous avons vu plus haut que dans tous les autres stands, l'activité de restauration engage des familles entières. Aucune entreprise familiale ne peut s'installer dans ces champs pour la simple raison qu'il s'agit de propriétés privées, sises en dehors de l'espace domanial de la forêt dont l'usage est ouvert à tout un chacun. Le temps d'une journée, les travailleurs en forêt comme les pique-niqueurs ne peuvent donc s'approprier que des parties de l'espace forestier qui est public par essence.

(2) Fondements des droits d'usage du territoire approprié

En contrepartie du droit d'exercer leur activité, les travailleurs en forêt ne payent « rien du tout ». Cela quelle que soit la catégorie d'activité exercée et quels que soit la taille et l'emplacement de l'espace approprié (souk, parking ou forêt). Le seul argent versé est le prix du parking qui concerne tous les usagers motorisés. Et là encore, tous ceux qui utilisent des carrioles à bras, des charrettes ou des vélos réussissent le plus souvent à esquiver le paiement du parking, en entrant à pied ou en profitant de la connivence des gardiens riverains.

Pourtant, les travailleurs en forêt se comportent avec leur « morceau » de forêt en véritable propriétaire. L'observation de longue durée de ce terrain a permis de constater que les familles de restaurateurs et les vendeurs du souk les plus anciens ont chacun « leur place », toujours la même, qu'ils se réapproprient régulièrement, à chaque saison. Une « place » qu'ils défendent bec et ongles lorsqu'un nouveau venu essaye de s'y installer. Mais comment se fait la reconnaissance des limites du stand de chacun ? La réponse récurrente est que « chacun connaît et tient à sa place », celle appropriée le premier jour d'installation, en respectant les limites des emplacements des stands voisins, voire en les défendant contre les intrus. Ses limites, invisibles à l'étranger³⁴, relèvent des techniques de marquage du territoire. À la fin de la journée, les travailleurs laissent sur place les traces de leur activité (cendres des foyers, empreintes des tentes et établis, détritiques divers et reliefs de repas, objets cassés, etc.), ainsi que des objets utiles mais de moindre valeur (cartons, planches cassées, piquets en bois, etc.). Ces traces et rebus de l'activité marquent les limites du stand et signalent à tout nouveau venu que l'emplacement est déjà approprié.

Les usagers les plus anciens travaillent en forêt depuis vingt ans, d'autres depuis 12 à 16 ans. Certaines activités (vente de légumes, *lben*, beurre frais, escargots...) sont exercées de père en fils et de mère en fille, depuis que la forêt a été plantée. Certains savoir-faire paraissent fort anodins, mais ont fait vivre des familles entières sur des générations. Ces savoir-faire sont également l'objet d'une transmission de parent à enfant (fabrication de *ferfarat*, cuisson de *msemen*...). Les travailleurs les plus anciens sont particulièrement solidaires entre eux et se dressent comme un corps contre les nouveaux prétendants ou les étrangers à la région. Ces derniers ne sont tolérés qu'à condition qu'ils occupent les emplacements non appropriés, donc les moins intéressants. Il existe aussi entre certaines familles d'usagers les plus anciens de fortes relations d'entraide et d'amitié. Par exemple, certaines familles de restaurateurs issues de douars éloignés font garder leur matériel encombrant sur place ou dans les propriétés des familles les plus proches de la forêt. Ces dernières leur évitent ainsi la peine de le déménager quotidiennement, pendant les périodes de grande fréquentation. Ainsi, elles leur permettent aussi d'arriver plus vite en forêt.

³⁴ « Etranger » dans le sens de celui qui ne maîtrise pas les codes et la grammaire de ce langage visuel.

Planche 10 : Répartition spatiale des stands de restauration



Photo 41 : Famille 6. Stand en plein cœur de l'aire du souk (terrain de football 1 à l'arrière-plan).
(© Souad Azizi, 21 janvier 2012)



Photo 44 : Famille 9. A l'écart des allées importantes, le modeste matériel d'une débutante dans le service de *msemem* et thé.
(© Souad Azizi, 8 février 2009)



Photo 42 : Famille 7. Stand à la périphérie du souk, sis près d'une allée très fréquentée.
(© Souad Azizi, 18 janvier 2009)



Photo 45 : Famille 10. Stand bleu sis dans un champ, à la lisière de la forêt, sur l'allée menant à l'oued.
(© Souad Azizi, 22 janvier 2012)



Photo 43 : Famille 8. Au milieu de la forêt, grand stand occupant toute la superficie d'une clairière très fréquentée.
(© Souad Azizi, 22 février 2009)



Photo 46 : Famille 10. Gérante du stand bleu.
(© Souad Azizi, 22 février 2009)

Qu'elles soient paysannes ou bidonvilloises, de par leur proximité à la forêt, ces familles partagent un fort sentiment d'appartenance à ce territoire et se considèrent comme *oulad leblad* (fils du pays) à défaut d'être *mwalin leblad* (propriétaires du pays). En tant que riverains, proches ou lointains, ils se considèrent comme ayant plus de droits que les autres quant à l'usage de la forêt comme espace de travail.

Le droit d'usage de la forêt comme espace d'activités informelles est donc fondé essentiellement sur la profondeur dans le temps de l'usage de l'espace approprié et sur le sentiment d'appartenance à un territoire et à une communauté. La « communauté des travailleurs en forêts » qui est au fondement d'une identité nouvelle, transcendant sans l'amoindrir l'appartenance familiale et tribale.

Conclusion

Les usages de l'espace forestier semblent donc comparables à ceux que l'on observe dans l'espace urbain sous plusieurs angles. Le premier élément de comparaison est l'usage intensif de l'espace par les véhicules motorisés. Comme dans l'espace urbain, les véhicules touristes et utilitaires ainsi que les camions de toutes catégories sont omniprésents sur l'ensemble de l'espace forestier (Planche 11, p. 29). Les 60 ha de parking n'étant pas visiblement délimités par des aménagements matériels, et les normes d'usage de cet espace public n'ayant pas été formellement définies, c'est tout le territoire de la forêt qui est régulièrement transformé en aire de « libre » circulation et parking « sauvage », où les véhicules motorisés remplissent les fonctions les plus inattendues (Photo 34, p. 20 et Photo 47, p. 29). Ainsi, du simple vélo au camion poids lourd, en passant par le camion bétonneuse et le véhicule funèbre, des véhicules de tout gabarit sillonnent la forêt dans ses moindres recoins, même les plus inaccessibles en apparence. Leurs roues tracent et retracent des rues, des avenues, des carrefours, dessinant et fixant ainsi à chaque passage les couloirs de circulation d'une ville éphémère. Car cet usage abusif de l'espace forestier fait ressembler Ghabat Oued el-Maleh à une « ville nomade » dont les maisons seraient construites avec des véhicules et des draps (Planche 11, p. 29). Une ville dont les restaurants et les boutiques n'auraient ni murs, ni portes.

Le deuxième élément de comparaison est la similarité des pratiques informelles de l'espace, ainsi que la similarité du profil socioculturel de leurs acteurs. Beaucoup d'activités présentes dans la forêt sont similaires à celles des espaces publics urbains : la restauration informelle et la vente de certains aliments populaires (*lben*, *saykouk*, pop-

corn, etc.), la vente d'articles pour enfants, la location d'animaux de monte. En ville comme en forêt, les acteurs de ces pratiques informelles sont le plus souvent des bidonvillois.

Le troisième élément de comparaison est la similarité des techniques et stratégies de vente des acteurs de l'informel dans les deux espaces. Pour l'exemple, l'exploitation des entrées de la forêt comme emplacement stratégique est comparable aux usages actuels de Bab el-Kasbah et aux usages plus anciens de l'entrée du passage sous-terrain de Mohammedia (du côté de la station des taxis). De même que l'exploitation des abords du souk comme emplacement stratégique pour la greffe d'autres activités que la vente de légumes est comparable aux usages de l'esplanade du Masjid Mali (El Alia). L'alignement des activités sur les « artères » de la forêt et sur ses principaux « carrefours » est également comparable aux usages informels des allées du Parc, de l'avenue des FAR, de la Place El Massira, ainsi que l'espace interstitiel des deux passages souterrains de Mohammedia.

Enfin, le quatrième élément de comparaison est la similarité des modalités d'appropriation et de marquage de l'espace, ainsi que les fondements des droits d'usage de l'espace approprié. En ville comme en forêt, c'est le premier qui a fait usage d'un emplacement qui en revendique la « propriété ». En ville, comme en forêt, la profondeur dans le temps de l'usage d'une « place » procure des droits d'usage reconnus par tous et inaliénables, sauf par la force et la violence. La question de savoir si en ville il se développe chez les acteurs de l'informel un sentiment d'appartenance à une communauté partageant un même territoire et ayant un mode de vie et de pensée commun reste posée. Seule une comparaison plus approfondie et plus fine des usagers des deux catégories d'espaces peut permettre de répondre à une telle question. Une autre question qui se pose à la fin de cette communication est la suivante : comment peut-on prétendre venir en aide aux populations bidonvilloises et « régler leurs problèmes d'habitat » si l'on ne prend pas en compte leur rapport au territoire duquel on souhaite les déplacer, notamment leur rapport à Ghabat Oued el-Maleh ? Cette forêt périurbaine est en effet devenue au fil des générations plus qu'un simple cadre de travail et une source de revenus, pour être intégrée par ces acteurs comme un élément fondateur de leur identité socioculturelle.

Planche 11 : La forêt parking et le véhicule multifonctionnel



Photo 47 : Famille 11. Le camion bétonneuse constitue l'un des murs de cet abri en forme de L. (© Souad Azizi, 3 janvier 2010)



Photo 50 : Famille 14. Abri constitué d'un mur de draps et de tôle de voiture, en forme de I. (© Souad Azizi, 3 janvier 2010)



Photo 48 : Famille 11. Le camion bétonneuse sert aussi de dossier et de garde-manger. (© Souad Azizi, 3 janvier 2010)



Photo 51 : Famille 15. Abri quasiment clos. (© Souad Azizi, 22 février 2009)

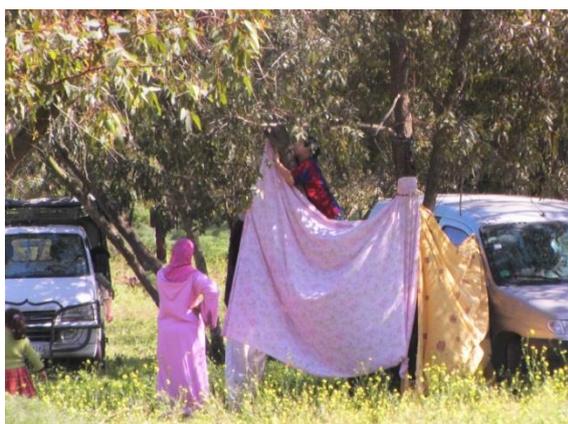


Photo 49 : Familles 12 et 13. Construction d'un abri en forme de U, avec deux voitures et deux paires de draps. (© Souad Azizi, 22 février 2009)



Photo 52 : Famille 16. Couscous en plein air, à l'abri des regards des étrangers. (© Souad Azizi, 22 février 2009)

Références bibliographiques

- العثماني، عبد الرحمان. 1997. "التوسع الحضري لمدينة المحمدية وانعكاساته على المنطقة الساحلية"، ص 29-44، في: الأكلحل المختار و محمد أزهار (تنسيق). مدينة المحمدية ومحيطها البيئي. منشورة كلية الآداب والعلوم الإنسانية المحمدية. سلسلة الندوات رقم 5.
- ANONYME. 2003. « Une vision intégrée pour lutter contre l'habitat insalubre », *Le matin* [en ligne], 15 juin. Disponible sur : <http://www.maghress.com/fr/lematin/30193>, (consulté le 05/04/2012).
- ANONYME. 2008. « Présence royale pour le nouveau complexe industriel de Maghreb Steel », *GS News, Journal trimestriel du Groupe Sekkat* [en ligne], n°2, janvier, p. 3. Disponible sur : http://www.maghrebsteel.ma/medias/journal-du-groupe/pdf/news_fr2.pdf, (consulté le 21/06/2012).
- ANONYME. 2011 (a). « Plusieurs familles squattent la forêt de Chellalat », *Libération* [en ligne]. Mis en ligne le 24 juillet. Disponible sur : http://www.libe.ma/Plusieurs-familles-squattent-la-foret-de-Chellalat_a20557.html, (consulté le 12/04/2012).
- ANONYME. 2011 (b). « SM le Roi donne à Mohammedia le coup d'envoi des projets "Al Marwa" et "Azzaitoun" pour le relogement des habitants des bidonvilles ». *L'Opinion* [en ligne], 30 mars, p. 4. Disponible sur : http://www.lopinion.ma/def.asp?codelangue=23&id_info=19588, (consulté le 14/04/2012).
- BÉTOLAUD, Yves. 1968. « Forêt et civilisation urbaine » [en ligne], *Revue Forestière Française*, n°9, p. 535-549. Disponible sur : http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/.../RFF_1968_9_535.pdf?, (consulté le 12/05/2012).
- BIGOMBE LOGO, Patrice. 1998. « Foresterie communautaire et développement local au Sud-Cameroun : Enjeux et défis de la déconstruction de "Etat forestier" » [en ligne], Communication présentée au Séminaire sur La foresterie communautaire au Cameroun, organisée à l'occasion des journées portes ouvertes du FTTP-Cameroun, Journée mondiale de l'alimentation du 16 octobre 1998. Disponible sur : http://data.cameroun-foret.com/system/files/18_64_129.pdf, (consulté le 14/04/2012).
- BOUASLA, Ettibari. 2002. *Auto-emploi et entreprise familiale en milieu urbain au Maroc*. Publications de la FLSH de Rabat, Série « Essai et Etudes », n°5.
- BOUCHAFRA, Abdeslam. 1999. « Forêt ouverte aux citoyens : loisirs et récréations », p. 230- , in : BENZYANE, Mohamed, Philippe BLEROT et Pierre GIOT. *Le grand livre de la forêt marocaine* [en ligne]. Belgique : Editions Mardaga.
- BOULHOL, Pierre. 1952. « Législation forestière marocaine » [en ligne], *Revue forestière française*, n°4, p. 232-245. Disponible sur : http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/27860/RFF_1952_4_232.pdf?sequence=1, (consulté le 14/05/2012).
- BOUSTANI, Abdelmajid. 2010. « Aménagements à Ech-Chellalate », *Le Matin* [en ligne], 7 mars. Disponible sur : <http://www.lematin.ma/x-reader/files/lematin/2010/03/07/pdf/07.pdf>, (consulté le 21/06/2012).
- CHAPPEY, Frédéric. 2008. « Le pique-nique en mots et en images en Europe occidentale », p. 18-54, in : BARTHE-DELOIZY, Françoise (dir.). *Le pique-nique ou l'éloge d'un bonheur ordinaire*. Editions Bréal.
- ESCALLIER, Robert. 2006. « Les frontières dans la ville, entre pratiques e représentations », Les frontières dans la ville, *Cahiers de la Méditerranée* [en ligne], n°73. Disponible sur : <http://cdlm.revues.org/index1473.html>, (consulté le 22/06/2012).
- HABERMAS, Jürgen. 1993 [1962]. *L'Espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. Paris : Payot.
- HAUT COMISSARIAT AUX EAUX ET FORETS ET A LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION. [s.d.]. « Législation forestière » [en ligne]. Disponible sur <http://www.eauxetforets.gov.ma/fr/text.aspx?id=1037&uid=60>, (14/05/2012).
- LAKHAL, Mokhtar. 1997. « Mohammedia : une ville en extension rapide et contrastée », p. 9-22, in : LAKHAL, Mokhtar et Mohamed ZHAR (coord.). *Mohammedia et son environnement*. Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Mohammedia. Série Colloques et Séminaires n°5.
- LALIVE D'EPINAY, Christian et al. 1982. « Persistance de la culture populaire dans des sociétés industrielles avancées », *Revue Française de Sociologie* [en ligne], vol. 23, n°23-1, p. 87-109. Disponible sur : http://www.persee.fr/articleAsPDF/rfsoc_0035-2969_1982_num_23_1_3544/article_rfsoc_0035-2969_1982_num_23_1_3544.pdf, (consulté le 17/03/2010).
- MARGHADI, Saïd. 2009. Intégration de méthodes d'aide à la décision dans l'aménagement multifonctionnel des forêts au Maroc [en ligne]. *Thèse de doctorat* en Sciences économiques et ingénierie biologique. Université Catholique de Louvain. Disponible sur : http://dial.academielouvain.be:8080/vital/access/services/Download/boreal:22762/PDF_01?view=true, (consulté le 12/05/2012).

- MARTIN, Thibault et Amélie GIRARD. 2009. « Le territoire "matrice" de culture. Analyse des mémoires déposés à la commission Coulombe par les premières nations du Québec » [en ligne], *Recherches Amérindiennes au Québec*, vol. XXXIX, n°1-2, p. 61-70. Disponible sur : <http://w3.uqo.ca/marth01/documents/leterritoirematricedecultureTMartin.pdf>, (consulté le 07/04/2012).
- METRO, A. 1952. « La recherche forestière au Maroc » [en ligne], *Revue forestière française*, n°6, p. 408-418. Disponible sur : http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/27877/RFF_1952_6_408.pdf?sequence=1, (consulté le 05/05/2012).
- MHIRIT, Omar. 2003. « Tendances actuelles de l'enseignement et de la recherche en matière forestière au Maghreb » [en ligne], Mémoire soumis au XIIe Congrès forestier mondial, Québec City, Canada. Disponible sur : <http://www.fao.org/DOCREP/ARTICLE/WFC/XII/0008-B5.HTM>, (consulté le 12/05/2012).
- MOUFADDAL, Mohammed. 2008. « Décentralisation, territorialité et durabilité dans la gouvernance des ressources naturelles au Maroc » [en ligne], Communication présentée au Workshop on Forest Governance & Decentralisation in Africa, 8-11 avril 2008, Durban, Afrique du Sud. Disponible sur : http://www.cifor.org/publications/pdf_files/.../Paper16Moufaddal.pdf, (consulté le 18/04/2012).
- PAQUOT, Thierry. 2009. *L'espace public*. Paris : Editions La Découverte, (coll. « Repères »).
- SAUVADET, Thomas et Marie-Hélène BACQUÉ. 2011. « Éditorial » Les pratiques populaires de l'espace, *Espace et sociétés*, vol.1, n°14-145, p. 7-13. Disponible sur : http://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=ESP_144_0007, (consulté le 17/02/2012).
- SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT. 2011. *Rapport d'activités 2009-2010* [en ligne]. Disponible sur : http://minenv.gov.ma/PDFs/Rapport_activites2010.pdf, (consulté le 18/04/2012).
- TAWFIK, A. 1999. « La forêt dans la civilisation marocaine », pp. 24-30, in : BENZYANE, Mohamed, Philippe BLEROT et Pierre GIOT. *Le grand livre de la forêt marocaine* [en ligne]. Belgique : Editions Mardaga.